



N° dossier : EAU/AUT/25/0975

AVIS

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que par arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, N° : EAU/AUT/25/0975 du 28 novembre 2025, l'Administration Communale de Betzdorf est autorisée à procéder à la gestion des eaux dans le cadre de l'installation d'une éolienne et d'un post de transformation à Betzdorf.

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à la maison communale.

Un recours est ouvert contre cette décision devant le Tribunal Administratif qui statue comme juge du fond. Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision.

Berg, le 16 janvier 2026.

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal,